

# Conditions générales d'utilisation

Date de publication : 19 juin 2017

## 1. OBJET

Les présentes Conditions d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition de l'essai gratuit de la solution Flexible Storage, ci-après nommé « le Service » et les conditions d'utilisation du Service par l'Utilisateur.

## 2. DUREE ET DATE D'EFFET

Les Conditions d'Utilisation prennent effet à compter de la validation du formulaire de demande d'essai gratuit et restent valables pour toute la durée de ce dernier.

L'essai gratuit est conclu pour une durée de 30 jours maximum.

## 3. CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Dans le cadre de l'offre d'essai le Service est fourni à titre gratuit.

## 4. EXPIRATION DE LA PERIODE D'ESSAI

A l'issue de l'essai gratuit de 30 jours, les comptes administrateur et utilisateur ainsi que les données associées seront supprimés de la plateforme de Service.

L'administrateur est alerté par email 10 jours avant l'expiration de son essai.

Il est de la responsabilité de l'administrateur de veiller à récupérer les données avant l'expiration de l'essai de 30 jours ou de les conserver en-dehors de la plateforme de Service (portail et répertoire Cloud Drive).

## 5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 5.1. Droits de propriété intellectuelle du Client

Le Client est et demeure propriétaire de tous droits de propriété intellectuelle sur les données, fichiers et documents couverts par de tels droits transmis ou mis à la disposition de Orange Business Services dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Le Contrat n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit de Orange Business Services sur ces données, fichiers et documents autres que les droits nécessaires à l'exécution par Orange Business Services de ses obligations au titre du Contrat.

Du fait et pour les besoins de la réalisation du Service, le Client cède à Orange Business Services l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle qui seraient attachés à l'ensemble des contributions produites par le Client et fournies à Orange Business Services afin de réaliser le Service. Cette cession est opérée à titre non exclusif, au fur et à mesure de leur mise à disposition, quelle qu'en soit leur forme (en Code Binaire ou Code Source) et ce pour la durée de protection juridique en France des droits de propriété intellectuelle et industrielle concernés. Cette cession comprend les droits de (a) reproduction, de stockage, d'exécution, de chargement, de transmission et d'affichage, en tout ou parti et sur tout support, (b) la traduction, l'adaptation et la modification, en tout ou parti, (c) de création d'œuvres dérivées et (d) de distribution.

Le Client garantit être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires pour lui permettre de transmettre ces données, fichiers, contributions et documents à Orange Business Services en vue de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat, et garantit Orange Business Services contre toute revendication ou réclamation d'un tiers à ce sujet.

A la cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit, Orange Business Services remettra au Client l'ensemble des données, fichiers et documents du Client qui lui auront été ainsi confiés pour les besoins de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat.

### 5.2. Droits de propriété intellectuelle de Orange Business Services

# Conditions générales d'utilisation

Orange Business Services est et demeure propriétaire de tous droits de propriété intellectuelle sur les outils, méthodes et savoir-faire qu'elle sera amenée à réaliser ou à utiliser dans le cadre du Contrat. Le Contrat n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du Client sur ces outils, méthodes et savoir-faire.

## 5.3. Respect des droits de propriété intellectuelle

Chaque Partie s'engage à ne rien faire et à ne rien laisser faire qui puisse mettre en péril les droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie. Chaque Partie s'interdit notamment de conférer quel que droit et de constituer quelle que garantie, sûreté ou privilège que ce soit sur les éléments couverts par les droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie.

## 5.4. Utilisation des Services

Sous réserve du respect par le Client des termes du Contrat, Orange Business Services concède au Client une licence sur ses droits patrimoniaux d'auteur afférents au Service (à l'exclusion des Logiciels de Tiers) en Code Binaire, payante, personnelle, non exclusive, non-cessible, non sous-licenciable, pour la France et pendant la durée du Contrat aux fins de ses besoins internes. Cette licence comprend les droits patrimoniaux d'auteurs de reproduction, de stockage, d'exécution, de chargement, de transmission et d'affichage, en tout ou parti, sur le système informatique du Client.

En ce qui concerne les Logiciels de Tiers, les licences sont consenties conformément aux conditions des licences accordées par les Tiers concernés. Si les conditions des licences des tiers concernés ne figurent pas au présent Contrat, elles seront communiquées lors de la livraison des Logiciels de Tiers concernés ou seront accessibles directement par le Client auprès des dits tiers. En cas de contradiction entre les conditions du présent article et les conditions des licences accordées par les tiers concernés, les conditions des licences accordées par les tiers concernés prévaudront. Dès lors que le Service intègre des Logiciels de Tiers, le Client s'engage à prendre connaissance des termes des licences des tiers concernés, et a les acceptés. Le Client est informé que Orange Business Services est susceptible d'intégrer des modules ou bibliothèques dites « libres » ou « open source » dans la Service sous réserve que leur licence le permet. Le Client tiendra ses droits d'utilisation de ces modules ou bibliothèques de la licence respective dite « libre » qui sera systématiquement jointe au code de ceux-ci par Orange Business Services, lorsque la licence l'impose, lors de la livraison du Service concerné.

## 5.5. Garantie d'éviction

5.5.1. Orange Business Services prendra en outre à sa charge, dans la limite du plafond stipulé à l'article « Responsabilité », toute action intentée contre le Client par un tiers revendiquant la violation d'un droit de propriété intellectuelle ou industrielle se rapportant à un Service fourni par Orange Business Services au titre du présent Contrat (une « Réclamation relative à la Propriété Intellectuelle »), sous réserve toutefois que :

- le Client notifie cette Réclamation relative à la Propriété Intellectuelle immédiatement à Orange Business Services par écrit et lui communique toutes informations nécessaires à cet effet ;
- Orange Business Services assure la défense de cette Réclamation relative à la Propriété Intellectuelle et dispose de tout pouvoir pour conduire la (les) procédure(s) concernée(s), transiger, négocier ou autrement résoudre ladite Réclamation relative à la Propriété Intellectuelle ;
- le Client apporte à ses frais toute sa collaboration à Orange Business Services dans le cadre de la défense de cette Réclamation relative à la Propriété Intellectuelle ; et
- le Client ne fasse aucune admission ou déclaration, de quelque nature que ce soit, qui pourrait porter préjudice aux moyens de défense invoqués par Orange Business Services.

5.5.2. Orange Business Services assumera ainsi, dans la limite du plafond stipulé à l'article « Responsabilité », tous les frais liés à la défense de la Réclamation relative à la Propriété Intellectuelle ainsi que le montant de toute transaction ou de tous dommages - intérêts payables en application résultant d'une décision d'un tribunal statuant en dernier ressort sur cette Réclamation relative à la Propriété Intellectuelle. Dans l'hypothèse où le Service objet de cette Réclamation relative à la Propriété Intellectuelle serait reconnu comme étant susceptible d'être constitutif d'une contrefaçon, Orange Business Services pourra, à sa discrétion :

- modifier le Service concerné ;
- le remplacer par des éléments non contrefaits, fonctionnellement équivalents ;
- acquérir les droits nécessaires à la poursuite de l'utilisation du Service ; ou
- si Orange Business Services juge qu'aucune de ces options n'est appropriée, rembourser au Client une somme égale au prix payable en contrepartie de la fourniture du Service pendant douze (12) mois, ou au montant effectivement versé par le Client en contrepartie dudit Service si ce montant est inférieur au prix susvisé.

5.5.3. La présente garantie ne s'appliquera pas en cas de Réclamation relative à la propriété intellectuelle découlant (a) de tout élément, produit, service, équipement ou document de tiers (b) du respect par Orange Business Services, dans le cadre de la fourniture du Service, de spécifications, d'informations techniques ou d'instructions du Client ; (c) de modifications apportées par

# Conditions générales d'utilisation

le Client ou par un tiers au Service ; (d) d'un usage par le Client non-conforme aux spécifications techniques, aux conditions d'utilisation des services, aux recommandations d'Orange Business Services, ou encore aux stipulations du présent Contrat.

## 6. SECURITE DES DONNEES

Orange Business Services mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité des Données qui lui sont confiées par le Client dans le cadre du Contrat.

Elle s'engage à informer le Client de toute tentative de violation de droits d'accès dont elle aurait connaissance.

Le Client s'oblige à respecter les règles de sécurité mises en place par Orange Business Services pour l'accès aux Services.

Sans préjuger des contrôles qu'elle effectue, pour sa part, Orange Business Services dans le cadre de ses obligations prévues à la présente clause, le Client pourra effectuer des audits pour vérifier qu'Orange Business Services respecte ses obligations en matière de sécurité, sous réserve des dispositions de l'article « Audit ».

## 7. DISPONIBILITE GEOGRAPHIQUE

Le Service est disponible en France Métropolitaine, y compris dans les DOM et en Europe. Les Data Centers sont situés en France.

## 8. RESTRICTIONS TECHNIQUES

Le Client garantit qu'il prendra toutes les précautions techniques nécessaires pour l'utilisation du Service et la compatibilité de son site internet et/ou de ses applications avec le Service, les Logiciels et les restrictions techniques de la plateforme d'Orange Business Services.

Le Client s'engage à faire en sorte que l'utilisation qu'il fait de son Service n'entraîne aucune charge exceptionnelle des serveurs d'Orange Business Services.

En raison de la mutualisation des plateformes d'hébergement d'Orange Business Services, le Client doit respecter toute prescription d'Orange Business Services destinée à assurer la qualité du service fourni aux Clients.

Le Client s'engage en outre à n'entreprendre aucun acte susceptible de porter atteinte à la configuration de la Plateforme d'hébergement d'Orange Business Services, à sa sécurité ou à son fonctionnement, ou à la solution Flexible Storage allouée au Client, notamment en respectant les conditions d'utilisation suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive :

- conditions indiquées dans le « Service Guide » (document remis au Client par Orange Business Services lors de la souscription du Service),
- toute autre condition préconisée par Orange Business Services.

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter ces conditions d'utilisation du Service.

Orange Business Services décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du Service et/ou perte de Données du Client dû au non-respect de ces conditions d'utilisation par le Client.

La responsabilité d'Orange Business Services ne saurait être engagée dans le cas où, en raison d'un grand nombre de connexions ou de requêtes excédant les prévisions du Client, le Service choisi par le Client ne serait plus adapté à l'utilisation qu'en fait le Client.

Dans le but de fournir un Service de qualité à ses Clients et en cas de non-respect répété par le Client des restrictions techniques précisées ci-dessus, Orange Business Services se réserve le droit de suspendre ou résilier la fourniture du Service aux torts exclusifs du Client, sans que le Client puisse revendiquer le remboursement de tout ou partie des sommes versées par lui et/ou l'attribution d'une quelconque compensation ou dommages et intérêts.

## 9. FORCE MAJEURE

## Conditions générales d'utilisation

**9.1.** De façon expresse sont considérés par les parties comme des cas de force majeure, outre ceux présentant les critères retenus par la loi et la jurisprudence des cours et tribunaux français, les incendies, les tempêtes, la foudre, les grèves, les inondations, les tremblements de terre, les épidémies, les attentats, les explosions, les guerres, les opérations militaires ou troubles civils, les blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, l'arrêt de fourniture d'énergie, toute décision d'une autorité publique non imputable à Orange Business Services et empêchant la fourniture d'un Service, en particulier celles relatives au commerce imposées par un organisme ou une autorité nationale ou internationale, ainsi que toute modifications de celles-ci,

**9.2.** Le cas de force majeure suspend les obligations de la partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure. Néanmoins, les parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences. Si un cas de force majeure met l'une des parties dans l'incapacité de remplir ses obligations contractuelles relativement à une ou plusieurs Commandes pendant plus de 30 jours calendaires consécutifs, l'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à la ou les Commandes concernées après envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception sans qu'aucune indemnité ne puisse être invoquée par l'une ou l'autre des parties. Les parties ne seront alors plus tenues au respect de leurs obligations à l'exception notamment de celles résultant des articles « Propriété intellectuelle » et « Confidentialité », sans qu'aucune indemnité ou pénalité, à quelque titre que ce soit, ne soit due de part ni d'autre.

### 10. CONFIDENTIALITE

**10.1.** Dans le cadre du Contrat, toute information reçue par une partie de l'autre partie devra être maintenue confidentielle sauf si ladite information est expressément qualifiée de non confidentielle par la partie qui l'adresse à l'autre.

**10.2.** Au sens des présentes, ne seront pas considérées comme des informations confidentielles : (a) les informations tombées dans le domaine public au moment de leur communication ou celles qui seraient dans le domaine public postérieurement à leur communication sous réserve, dans ce dernier cas, que ce ne soit pas le résultat d'une violation d'une obligation de confidentialité par la partie ayant eu connaissance de l'information ; (b) celles pour lesquelles la partie qui les reçoit peut prouver qu'elle les connaissait de bonne foi et sans violation d'une autre obligation de confidentialité déjà préalablement à leur communication dans le cadre du Contrat; (c) celles communiquées par un tiers postérieurement à la signature du Contrat et reçues de bonne foi et sans violation d'une autre obligation de confidentialité par la partie à laquelle elles ont été communiquées.

**10.3.** Les parties s'engagent dès lors à ne pas utiliser lesdites informations ou données lorsque cela n'est pas nécessaire à l'exécution du Contrat, et à ne pas divulguer les dites informations ou données à tout tiers ou toute personne autre que leurs employés dans les strictes limites de la nécessité de ladite divulgation pour la bonne exécution du Contrat, sauf autorisation préalable et écrite de l'autre partie. Les sociétés affiliées, les fournisseurs et les sous-traitants d'Orange Business Services impliqués dans l'exécution du Contrat ne seront pas considérés comme des tiers au sens du présent paragraphe. Les parties s'engagent à respecter les obligations résultant du présent article « Confidentialité » pendant toute la durée du Contrat et les trois années suivant son extinction.

**10.4.** A l'issue du Contrat, pour quelque cause que ce soit, chaque partie destinataire des informations confidentielles s'engage à les restituer à l'autre partie et à détruire toutes les duplications qui auraient été effectuées de ces informations confidentielles.

### 11. SOUS-TRAITANCE

Orange Business Services a le droit de sous-traiter tout ou partie des Services et demeure responsable vis à vis du Client de la fourniture du Service sous-traité.

### 12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

# Conditions générales d'utilisation

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, Orange Business Services sera amenée à traiter à des données personnelles telles que définies par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004 801 du 6 août 2004 (ci-après « Données Personnelles » et la « Loi Informatique et Libertés »). Elle se conformera alors aux lois et normes juridiques applicables, selon chacun des cas ci-dessous.

## 12.1. Orange Business Services en tant que sous-traitant de Données Personnelles

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, Orange Business Services sera amenée à traiter à des données personnelles telles que définies par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004 801 du 6 août 2004 (ci-après « Données Personnelles » et la « Loi Informatique et Libertés »). Elle se conformera alors aux lois et normes juridiques applicables, selon chacun des cas ci-dessous.

Orange Business Services en tant que sous-traitant de Données Personnelles

a) Dans le cadre de certains Services, le Client, en tant que responsable de traitement, sera amené à communiquer ses Données personnelles à Orange Business Services, qui agira en tant que sous-traitant de Données Personnelles pour le compte du Client. Par conséquent, Orange Business Services s'engage à respecter les normes juridiques applicables au traitement de ces Données Personnelles ainsi qu'à leur utilisation, notamment la Directive 95/46/CE sur la protection des données à caractère personnel et la Loi Informatique et Libertés et à ne traiter les Données Personnelles du Client que selon les instructions que le Client lui aura données.

b) En tant que responsable de traitement, le Client garantit à Orange Business Services qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent, notamment aux déclarations et démarches administratives nécessaires auprès de la CNIL, et qu'il a informé les personnes concernées de l'usage qui est fait de ces données. Par conséquent, la responsabilité d'Orange Business Services ne pourra être recherchée à ce titre, et le Client garantit Orange Business Services contre toute action, plainte ou réclamation, qu'elle soit judiciaire ou non, émanant d'un Utilisateur dont les Données Personnelles seraient reproduites et hébergées dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Par ailleurs, le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité et de la pertinence des Données Personnelles qu'il transmet à Orange Business Services aux fins de l'exécution du Contrat. En conséquence, Orange Business Services dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données Personnelles du Client aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client. Le Client garantit Orange Business Services à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

c) Orange Business Services mettra en œuvre, suivant les instructions écrites et détaillées du Client, les procédures nécessaires pour assurer un traitement sécurisé de ses Données Personnelles, notamment afin d'empêcher toute perte accidentelle, destruction illégale ou accidentelle, altération, et toute divulgation non autorisée ou utilisation détournée ou frauduleuse des dites Données Personnelles, et s'engage à ne pas conserver les dites Données Personnelles au-delà de la durée nécessaire à la réalisation de ses obligations contractuelles.

Orange Business Services s'engage à informer dans un bref délai le Client de toute divulgation illégale ou accidentelle des Données personnelles traitées dans le cadre de l'exécution du Contrat et à collaborer avec le Client en cas de notification à l'autorité compétente en charge de la protection des données personnelles ou encore de demande de renseignement ou d'enquête de sa part.

d) Orange Business Services s'engage à ce que toute personne ayant accès aux Données Personnelles du Client dans le cadre de l'exécution du Contrat respecte les obligations de confidentialité décrites au sein des présentes.

e) Orange Business Services s'engage à communiquer le cas échéant toute information au Client lui permettant de répondre à une notification qu'il recevrait d'une personne concernée par le Traitement et qui exercerait ses droits en vertu de la Loi Informatique et Libertés.

## 13. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Contrat est soumis à la loi française. Toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation du Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de commerce de la ville de Paris, auxquels les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

## 14. NOTIFICATION

# Conditions générales d'utilisation

Toutes les notifications devant être faites dans le cadre du Contrat s'effectueront par écrit (courrier, télécopie ou courrier électronique) aux adresses respectivement indiquées dans le Formulaire.

## 15. LANGUE APPLICABLE

En cas de traduction de tout ou partie du Contrat, il est expressément convenu que seule la version française fera foi en cas de difficulté d'interprétation.